

Le Président

Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Environnement, de l'Energie  
et de la Mer  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Colmar, le 28 MARS 2017

Madame la Ministre,

L'Etat vient de décider, par arrêté préfectoral du 23 mars 2017, le stockage illimité d'une partie des déchets entreposés à STOCAMINE. Or, je vous avais demandé, par courrier du 8 avril 2016, le déstockage de tous les produits dangereux entreposés, conformément à l'engagement de réversibilité de stockage, pris par l'Etat lors de la mise en service de ce site.

Vous n'avez répondu que partiellement à nos demandes réitérées et avez refusé d'ouvrir une discussion avec les élus locaux. Ces derniers se sont mobilisés lors de l'enquête publique pour réaffirmer leur volonté de préserver la nappe phréatique d'Alsace grâce à un déstockage total des déchets dangereux. La Commission Locale de l'Eau du SAGE Ill-Nappe-Rhin, a également donné un avis défavorable au confinement, qui n'a pas davantage été entendu.

Je ne peux m'empêcher de faire un parallèle entre ce dossier et la fermeture du CNPE de Fessenheim. D'un côté, pour STOCAMINE, toutes les études concluent, qu'à long terme, des déchets enfouis dans cette mine remonteront à la surface et contamineront la plus grande nappe d'eau potable d'Europe. Malgré cette réelle menace, le Gouvernement n'estime pas nécessaire de débloquer les 50 millions d'Euros supplémentaires indispensables à l'assainissement total du site.

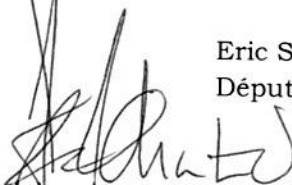
D'un autre côté, pour obtenir la fermeture du CNPE de Fessenheim, alors qu'aucune étude ne démontre un risque particulier, et que la centrale a même été citée en exemple dans le rapport de l'ASN de 2015 pour sa bonne gestion, vous avez octroyé immédiatement 400 millions d'Euros et programmé plus d'un milliard d'euros pour les années à venir, pour indemniser EDF et les actionnaires allemands et suisses.

Je regrette que vous préférerez investir 30 fois plus pour créer 2 000 chômeurs supplémentaires dans notre département, déjà fortement touché par la crise, plutôt que de garantir une eau potable de qualité à 2 millions de personnes et à de nombreuses industries agro-alimentaires.

Je vous demande donc, par la présente, de revenir sur la décision d'enfouissement définitif des déchets dangereux de STOCAMINE.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

*Bien cordialement*



Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin

100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 60 00  
Fax 03 89 21 72 90  
cabinet.president@haut-rhin.fr  
www.haut-rhin.fr